Exigences fonctionnelles :

Les différentes exigences fonctionnelles :

* Secrétaire
* Responsable de la formation
* Directeur
* Les utilisateurs peuvent se connecter via une interface web.(en intranet?)
* L’interface doit être simple et adapté aux utilisateurs.
* Un étudiant peut postuler pour une ou plusieurs formations.
* Un étudiant remplit un formulaire papier pour s’inscrire.
* Une secrétaire rempli le dossier numérique.
* Une secrétaire peut notifier un dossier complet.
* Une secrétaire peut visualiser les dossiers.
* Une secrétaire peut notifier le passage en commission du dossier.
* Une secrétaire peut notifier un dossier incomplet.
* Un responsable de commission peut refuser un dossier.
* Un responsable de commission peut accepter un dossier.
* Un responsable de commission peut réorienter une candidature vers un niveau inférieur.
* Le directeur peut valider la décision de la commission.
* Le directeur peut refuser la décision de la commission.
* la commission peut forcer la validation d’un dossier refusé par le directeur.
* La durée maximale du traitement d’un dossier ne dépasse pas 1 mois et 10 jours.
* limiter les actions des utilisateurs à leurs droits propres

Exigences non fonctionnelles :

* Respect de la loi DCRA “Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations “